

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE RAPPORT DE GESTION 2025

Date : 24.04.2026

Préavis: PR26.01CD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Fondé sur l'article 93 de la loi sur les communes du 28 février 1956 et sur l'article 17 des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, le Comité de direction (Codir) a l'honneur de vous soumettre en annexe le rapport de gestion du SDIS pour l'année 2025.

CONCLUSION

Le rapport de gestion 2025 sera examiné par la commission de gestion désignée et s'il y a lieu une analyse sera effectuée et des dispositions seront prises.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le rapport de gestion pour l'année 2025, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son Comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le rapport de gestion pour l'année 2025 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR26.01CD.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'C. Weiler', written over a horizontal line.

Christian Weiler

La Secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'B. Giroud', written in a cursive style.

Barbara Giroud

Annexe

Rapport de gestion 2025

RAPPORT DE GESTION 2025



SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

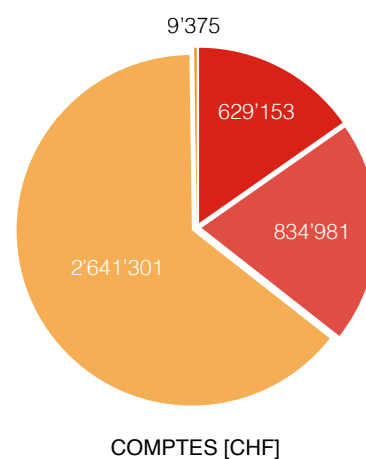
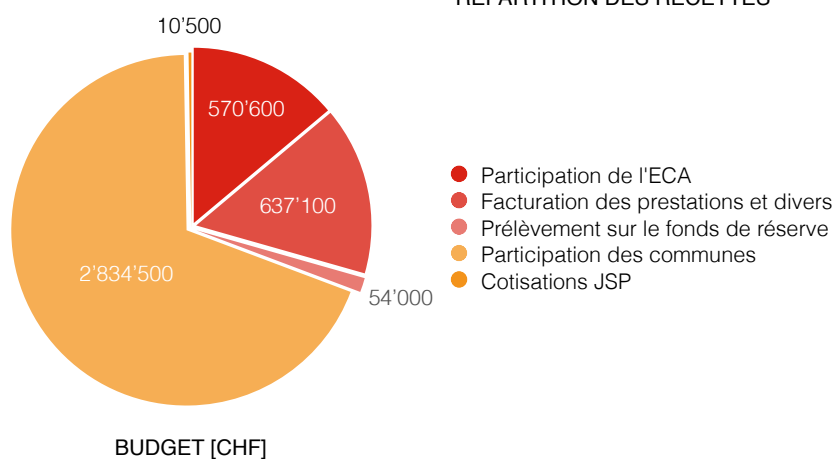
6'890 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

1'817 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

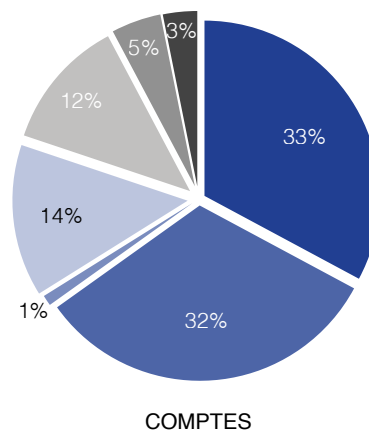
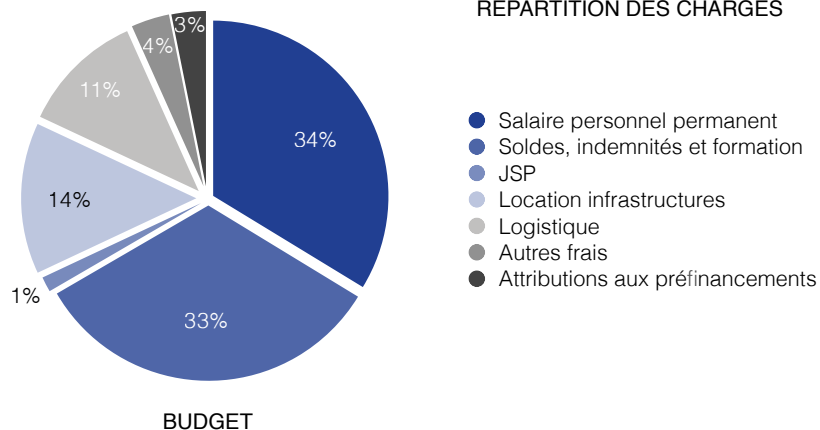
11.9 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

7.6% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

RÉPARTITION DES RECETTES



RÉPARTITION DES CHARGES



8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS.

Le budget, proposé par le Comité de direction (Codir) par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le Codir présente le budget en premier lieu à la Commission de gestion (Coge), qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a le mandat de gestion financière du SDIS en ce sens qu'elle procède aux écritures comptables et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes visées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement le Président du Codir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la Coge, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le Codir. Le Codir établit également ce rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la Coge. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la Coge et du Codir.

8.2 ANALYSE GLOBALE

Les dépenses présentent un dépassement de CHF 8'110 par rapport au budget, tandis que les revenus sont supérieurs à ceux budgétés (+CHF 201'309, soit +15.8%, comparés à +26.0% en 2024 et +16.3% en 2023). Cela a pour conséquence une économie de CHF 193'199 (6.8%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Il convient de souligner une année 2025 avec un grand volume d'interventions – mais avec une forte réduction du nombre d'heures d'intervention en raison de l'absence d'événements multiples majeurs – avec, pour la troisième année consécutive, un nouveau record du nombre d'interventions (664).

L'analyse globale des comptes par rapport au budget est présentée dans le tableau en page suivante.

Plusieurs positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *301020 indemnisations*, *301030 formations*, *309900 autres charges de personnel* et *361200 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains*. Ces dépassements sont notamment dus à une erreur de ventilation de compte lors de l'établissement du budget dans le cadre du passage à MCH2 (citée dans le rapport de gestion 2024 et le budget 2026), à la participation aux cours

cantonaux, à l'aboutissement du concept de cadeaux d'ancienneté et à l'indexation des salaires du personnel permanent. Ils font l'objet d'une analyse particulière à la section 8.3 de ce rapport.

D'autres positions présentent des excédents moins substantiels mais conséquents, telles que *311110 achats de véhicules* (CHF 6'600), *311200 achats habits et équipements* (CHF 7'625), *314400 entretien des bâtiments, immeubles* (CHF 6'241) et *315100 entretien de machines, appareils, véhicules* (CHF 8'335).

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *301010 soldes* (CHF 49'228), *305000 cotisations patronales AVS, AI, APG, AC* (CHF 9'622), *309000 formation et perfectionnement du personnel* (CHF 14'824), *309910 remboursement de frais forfaitaire* (CHF 19'537) ou encore *363400 jeunes sapeurs-pompiers* (CHF 17'233).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers (+CHF 206'032), la position *463400 subventions sécurité publique*, ECA présente un excédent de CHF 58'553 tandis que les revenus pour locations présentent une insuffisance de CHF 10'165 et qu'aucune somme n'a *in fine* été prélevée du fonds de réserve.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart*	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300000	Traitements des autorités	16'500		15'078		1'422	9%
301000	Salaires du personnel des auxiliaires	500		0		500	100%
301010	Soldes	862'500		813'272		49'228	6%
301020	Indemnisations	288'983		299'330		-10'347	-4%
301030	Formations	74'300		115'358		-41'058	-55%
305000	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	80'000		70'378		9'622	12%
305300	Assurances accidents	1'100		1'201		-101	-9%
309000	Formation et perfectionnement du personnel	45'300		30'476		14'824	33%
309900	Autres charges de personnel	47'800		70'355		-22'555	-47%
309910	Remboursement de frais forfaitaire	34'850		15'313		19'537	56%
310000	Matériel de bureau	17'200		19'106		-1'906	-11%
310100	Matériel d'exploitation, fournitures, nettoyage	8'300		10'041		-1'741	-21%
310110	Fournitures destinées à la vente	1'000		0		1'000	100%
311000	Meubles et appareils de bureau	3'000		2'911		89	3%
311100	Achats matériel, machines et outillage	20'900		23'697		-2'797	-13%
311110	Achats de véhicules	54'000		60'600		-6'600	-12%
311200	Achats habits et équipements	12'700		20'325		-7'625	-60%
311300	Matériel informatique	22'900		26'141		-3'241	-14%
312000	Consommation de combustibles	44'600		44'897		-297	-1%
312010	Consommation d'électricité	37'000		31'756		5'244	14%
313000	Prestations de services et honoraires	48'500		51'915		-3'415	-7%
313010	Frais de ports	9'000		7'944		1'056	12%
313020	Frais de téléphones et radios	10'500		8'933		1'567	15%
313200	Honoraires conseillers externes, experts	2'000		2'032		-32	-2%
313400	Primes d'assurances	29'500		29'006		494	2%
314400	Entretien des bâtiments, immeubles	59'100		65'341		-6'241	-11%
315000	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000		894		106	11%
315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	86'000		94'335		-8'335	-10%
316000	Loyers et bail à ferme des biens-fonds	573'000		577'588		-4'588	-1%
317000	Frais de déplacement et autres frais	467		626		-159	-34%
318100	Pertes sur débiteurs	1'000		647		353	35%
319900	Frais de réceptions et de manifestations	5'000		3'246		1'754	35%
342000	Frais comptes bancaire, postaux	100		95		5	5%
361200	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'420'700		1'431'805		-11'105	-1%
363400	Jeunes sapeurs-pompiers	57'400		40'167		17'233	30%
389300	Attributions aux préfinancements	130'000		130'000		0	0%
421000	Frais de rappel		0		95	-95	-
425000	Ventes de marchandises		1'200		3'115	-1'915	-160%
426000	Facturation des services à des tiers		550'000		756'032	-206'032	-37%
440100	Intérêts compte postal		0		4	-4	-
447200	Locations pour utilisation des biens-fonds PA		85'900		75'735	10'165	12%
461200	Participations des communes		2'834'500		2'641'301	193'199	7%
463400	Subventions sécurité publique, ECA		570'600		629'153	-58'553	-10%
463701	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers		10'500		9'375	1'125	11%
489300	Prélèvements sur les préfinancements		54'000		0	54'000	100%
TOTAL*		4'106'700	4'106'700	4'114'810	4'114'810	-8'110	-0.2%

8.3 DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

301020 indemnisations

Le dépassement de CHF 10'347 (4%) s'explique par deux phénomènes antagonistes :

- Tout d'abord, l'erreur de ventilation des indemnisations des membres EM et de certaines fonctions clés du SDIS (chefs de section DAP, fourriers, chefs de filière F7, responsables matériel DPS), nouvelle selon MCH2. Dans les faits au moment de l'élaboration du budget, certaines indemnités forfaitaires ou pour inconvénients de service pour différentes fonctions selon la *Directive du Codir sur les soldes, indemnités et remboursement de frais* ont été imputées à tort sous la position 309910 *remboursement de frais forfaitaire* au lieu de la position 301020 *indemnisations*. Toutefois, la ventilation a été faite correctement dans les comptes générant une charge non budgétée dans la position 301020 ainsi qu'une économie du même montant dans la position 309910. Le montant concerné est de CHF 18'800. Ceci avait déjà été identifié dans le cadre des comptes 2024 et a été corrigé dans le budget 2026.
- Une économie d'un peu plus de CHF 8'000 dans les indemnités de certaines fonctions non pourvues ou partiellement pourvues en 2025 en raison de démissions ou de manque de personnel.

Nonobstant l'erreur d'imputation, une économie d'environ 3% serait observée dans cette position.

301030 formations

Le dépassement de CHF 41'058 (55%) s'explique par une forte participation aux cours ECA en général. Pour rappel, les cours ABC et OFSI² ne sont que partiellement budgétés, car le catalogue de disponibilité n'est pas connu lors de l'établissement du budget et les cours font l'objet d'un remboursement (CHF 240) quasiment intégral du montant versé par le SDIS au participant (CHF 260). Dès lors, seule la différence de CHF 20 est budgétée pour 80 jours de cours (total de CHF 1'600). En 2025, 129 jours ont été réalisés engendrant un dépassement de CHF 31'940 sur cette position. Ceux-ci génèrent toutefois une recette supplémentaire de CHF 30'960 sous la position 463400 *subventions sécurité publique, ECA*.

Le budget prévoyait la participation à un total de 120 formations à distance (FOAD) fournies par le canton. Mais dans le cadre de son déploiement du nouveau réseau radio (Digital mobile radio – DMR), l'ECA a mis en place une FOAD supplémentaire à laquelle chaque membre du SDIS a participé (pour un total de CHF 10K). Ce montant n'était pas budgété et vient donc aussi en charge supplémentaire, engendrant aussi une recette du même montant sous la position 463400.

309900 autres charges de personnel

Le dépassement important de 55% de cette position (CHF 22'555) est dû à l'aboutissement du concept de cadeau d'ancienneté pour les membres du SDIS. Ce projet, débuté il y a presque 10 ans et dont les premiers cadeaux ont été distribués lors du rapport annuel du 12 février 2026, permet d'avoir une solution pérenne pour plusieurs années à venir. Basé sur un système de triangles et de médailles qui s'assemblent pour former un tout, il permet de remercier dignement l'engagement important des sapeurs du SDIS tout en renforçant le sentiment d'appartenance et la fidélisation. Les médailles avaient déjà fait l'objet d'une acquisition par l'entreprise Faude & Huguenin, qui a fait faillite entre-temps. Les triangles nécessitaient d'être achetés en une seule opération permettant ainsi une réserve jusqu'à minima 2034. D'ici-là, il ne restera à charge du SDIS que la gravure des triangles. Concernant les médailles, une nouvelle commande de médailles de bronze devrait être faite prochainement en fonction de la distribution. Pour rappel, dans l'attente de l'aboutissement de ce projet, seuls des bons d'échange étaient distribués depuis 2019.

361200 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Ce dépassement de CHF 11'105 en absolu, mais moindre en chiffres relatifs (1%) correspond à l'indexation annuelle des salaires du personnel permanent. Il sied toutefois de préciser qu'en raison de l'incompatibilité des délais fixés pour boucler l'exercice comptable avec ceux du bouclage des salaires, la facture des salaires du personnel permanent s'est révélée erronée. Les remboursements d'absences pour accident non-professionnel n'ont pas été pris en compte, ainsi un supplément de CHF 8'886.62 a été payé. Ce supplément sera crédité sur ce même compte pour l'exercice 2026.

² Domaine atomique-biologique-chimique (ABC) et domaine lié aux interventions sur les installations ferroviaires selon l'Ordonnance du DETEC sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires (OFSI), RSF 742.162.

8.4 AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ³

311100 achats matériel, machines et outillage

Cette position présente un dépassement de 13.4% (soit CHF 2'797) qui s'explique principalement par un nombre triplé d'épaves de véhicules pour exercices (entièrement compensé par des recettes supplémentaires sous 463400) et l'acquisition non budgétée de produits absorbants pour hydrocarbures. Suite à la nouvelle répartition des moyens mobilisés dans le cadre de la gestion des écoulements sur la chaussée décidée par la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) à l'automne 2025, le SDIS a proposé à ses communes membres en date du 9 octobre de procéder à une commande groupée de produits absorbants Sorbix afin d'optimiser le prix d'achat. Ainsi, ce ne sont pas moins de 144 sacs qui ont été commandés par les communes. Il a été décidé que le SDIS prendrait à sa charge pour chaque commune les cinq premiers sacs afin de les soutenir dans la mise en œuvre de cette nouvelle mission et éviter des frais administratifs disproportionnés. Les sacs supplémentaires (68) ont fait l'objet d'une facturation et donc d'une recette supplémentaire sous la position 425000 ventes de marchandises.

311100 achats matériel, machines et outillage

Cette position enregistre un dépassement de CHF 6'600 (12.2%) expliqué par deux éléments :

- Le prix d'achat du bus légèrement supérieur de CHF 3K à celui prévu au budget
- Le prix d'acquisition des deux vélos électriques supérieur de CHF 3.6K par rapport au montant budgété.

311200 achats habits et équipements

Le dépassement de 60%, soit CHF 7'625, a été principalement provoqué par l'acquisition plus importante que prévu d'équipement individuel pour le personnel volontaire et l'acquisition d'un nouveau modèle de pantalons pour le personnel permanent. Le modèle précédent n'étant plus fourni, il a été nécessaire de changer de fournisseur et d'effectuer une commande initiale d'un certain nombre de pièces.

311300 matériel informatique

Le dépassement de CHF 3'241, soit 14% de cette position s'explique principalement par le nombre croissant d'utilisateurs et de logiciels (et l'augmentation de leur coût d'abonnement) ainsi que par le renouvellement de l'abonnement pour trois ans du système de gestion des mots de passe.

314400 entretien des bâtiments, immeubles

Un dépassement de 10.6%, soit CHF 6'241, est constaté dans cette position. Celui-ci est dû à la réalisation de travaux non budgétés, mais ne pouvant attendre, liés à la mise à ban du secteur de la caserne, comprenant notamment la signalisation ainsi que la suppression de l'escalier menant au site de la Marive. À noter que le montant dédié aux imprévus a été entièrement épuisé.

315100 entretien de machines, appareils, véhicules

Cette position reflète un dépassement de CHF 8'335 (9.7%) dû à trois éléments principaux :

- La réparation urgente de la superstructure du véhicule pionnier lourd Ydon 132, laquelle présentait un risque de désolidarisation du châssis, rendant le véhicule inapte à toute utilisation (CHF 8.7K).
- La restauration du système électrique du véhicule Chevrolet historique, qui ne permettait plus de rouler avec (CHF 7.3K).
- L'équipement d'Ydon 182, nouveau véhicule minibus acquis en 2025 (CHF 9.7K).

Ces dépassements ont été partiellement compensés par une baisse drastique des frais de carburant (- CHF 7.5K) ainsi que par la réduction des dépenses liées aux aménagements des autres véhicules et aux réparations consécutives à des accidents (- CHF 5.3K). Des économies ont également été réalisées sur les changements de batteries, pneumatiques et produits d'entretien mécanique en général (- CHF 3.5K).

8.5 POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE⁴

301010 soldes

La position des soldes accuse une importante économie de CHF 49'228, somme toute relative par rapport à l'ensemble de la position (6%). Cette position fait régulièrement l'objet de variations significatives dues à la nature imprévisible des missions du SDIS, mais c'est la première fois depuis 2021 qu'elle présente une économie. Partant, il est toujours pertinent de procéder à une analyse de détail.

En l'état, plusieurs éléments expliquent les différences observées. Il convient de souligner que, dans la continuité du travail visant à améliorer la correspondance entre la ventilation des activités budgétées et les comptes, certaines modifications ne seront pleinement effectives qu'au moment de l'établissement du budget 2027.

Concernant la **protection respiratoire (PR)**, une économie d'environ CHF 6.6K (soit 265 heures) est réalisée

³ Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont abordés.

⁴ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% de la position budgétaire concernée ou de plus de CHF 10'000 sont abordées.

en raison des démissions, des absences pour accident ou maladie, de l'optimisation du processus de sélection des candidats PAPR et du remplacement du dernier exercice par l'exercice tunnel organisé par l'OFROU (ventilé dans une autre position).

Le domaine **automobilistes (AUTO)** montre une économie de CHF 12.2K en raison de l'annulation de certaines formations du fait des indisponibilités de l'échelle automobile et de la grue, de la réduction du nombre de candidats conducteurs poids-lourd, du faible nombre d'heures de préparation pratique nécessaires au permis C1/118 ainsi que de la suppression de certaines conduites de formation les week-ends fériés. En outre, la formation du personnel permanent en journée a aussi contribué à une certaine économie.

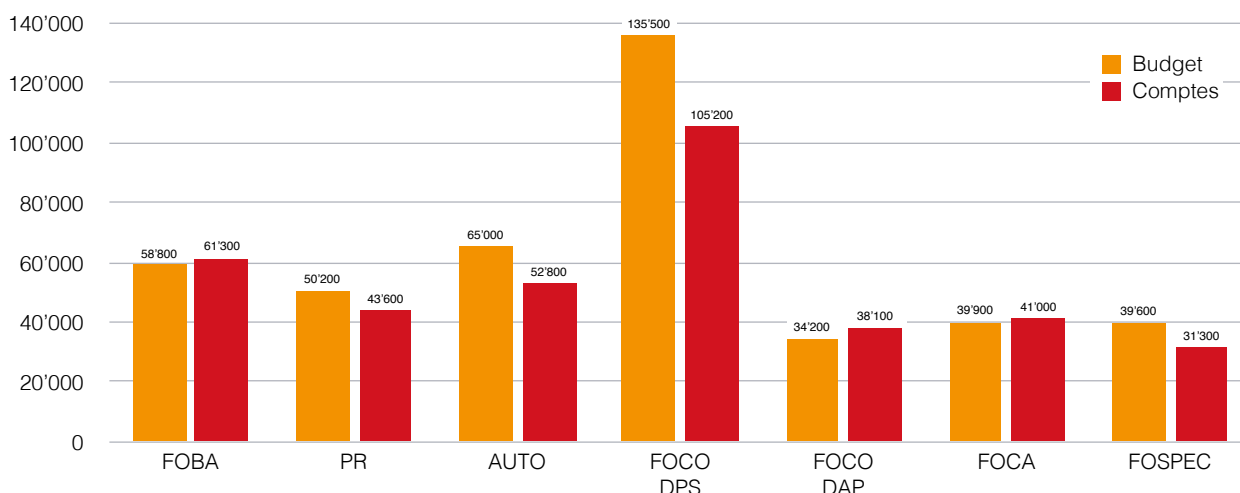
Concernant la **formation continue (FOCO) DPS**, hormis les variations de personnel liées aux absences courantes, l'économie observée s'explique par plusieurs sessions qui ont été supprimées en raison de chevauchements avec des jours fériés ou d'autres événements SDIS (CHF 8.3K) et, pour le site DPS G1 Yverdon-les-Bains, la ventilation des instructions de demi-sec-

tion et de section ABC et pionnier dans la FOSPEC (CHF 17.6K).

Un dépassement d'environ 4K est observé dans la **formation continue (FOCO) DAP** qui s'explique par la formation DMR imposée par l'ECA pour chaque sapeur, ce qui n'était pas connu au moment de l'établissement du budget.

Une économie de CHF 8.3K (21 %) a été réalisée dans la **formation des spécialistes (FOSPEC)** malgré la ventilation des instructions de section ABC et pionnier (17.6K) depuis la FOCO DPS comme cité précédemment. Cette économie résulte principalement de l'annulation de certaines formations ABC destinées aux cadres et au personnel DPS, notamment l'exercice d'une journée pour le site DPS G1 (16K), ainsi que des exercices OFSI⁵ et VPC⁶ (5K), indépendamment des variations usuelles liées aux absences. La réduction de la formation antichute et NAC a aussi permis d'économiser 2K. Finalement, l'organisation en journée de la majorité des formations du personnel permanent a également contribué à la réduction des coûts (CHF 2.2K).

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



Le graphique en page suivante présente les positions liées aux activités opérationnelles, administratives et matérielles du SDIS. Il convient de relever les éléments suivants :

- La position **Interventions** présente un nombre d'heures d'intervention légèrement inférieur au nombre d'heures budgétées (environ 7'700 pour 7'360 heures soldées) générant une économie d'environ CHF 10K.
- La position **Autres prestations** reflète des utilisations particulières de sapeurs-pompiers légèrement inférieures à celles budgétées.

- Les heures **Matériel** présentent une économie importante (9.5K). Ceci est dû au lancement d'une réflexion en vue d'une réorganisation des tâches logistiques avec une suspension partielle des contrôles périodiques ainsi qu'au report des projets de transformation des locaux dans la caserne d'Yverdon-les-Bains, pour lesquels des heures avaient été mises au budget. En outre, des économies ont été réalisées sur le contrôle et le rétablissement des appareils de protection respiratoire du fait de la formation externe sur le site de Couvet, lequel fournit ses propres appareils.

⁵ En raison de l'absence de disponibilité des véhicules ferroviaires (Travys et CFF).

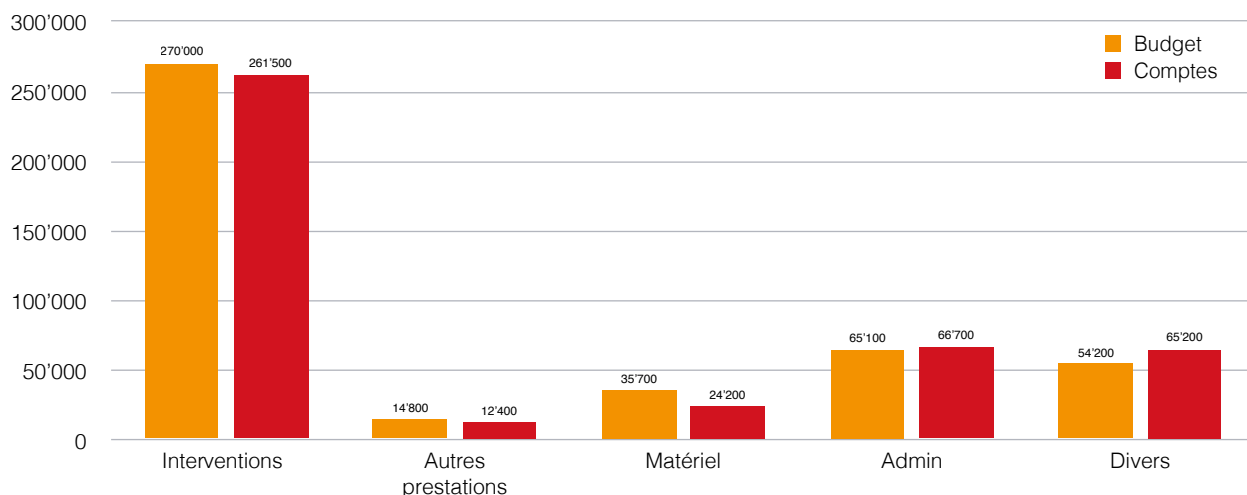
⁶ En raison du déplacement stratégique du véhicule poste de commandement par l'ECA au SDIS Ouest-Lavaux pendant plusieurs mois, deux sessions d'exercice ont dû être annulées.

- La position **Divers** présente un dépassement important (CHF 11K). Budgétairement, cette position est constituée des soldes prévues pour le rapport annuel, les représentations diverses et les tests de sélection NUOVO. Dans la pratique, cette position s'est vue imputer l'ensemble des séances internes des domaines F1 à F8. Par ailleurs, les avances sur soldes faites durant l'année (environ CHF 10.5K)

sont automatiquement ventilées sur cette position dans le décompte final par le système de l'ECA, indépendamment de la nature de l'activité.

Finalement, il est important de souligner que cette position avait fait l'objet d'un relèvement important en 2025 (+ 94K), ainsi qu'en 2026 (+146K), principalement en raison de la Revue quinquennale.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES

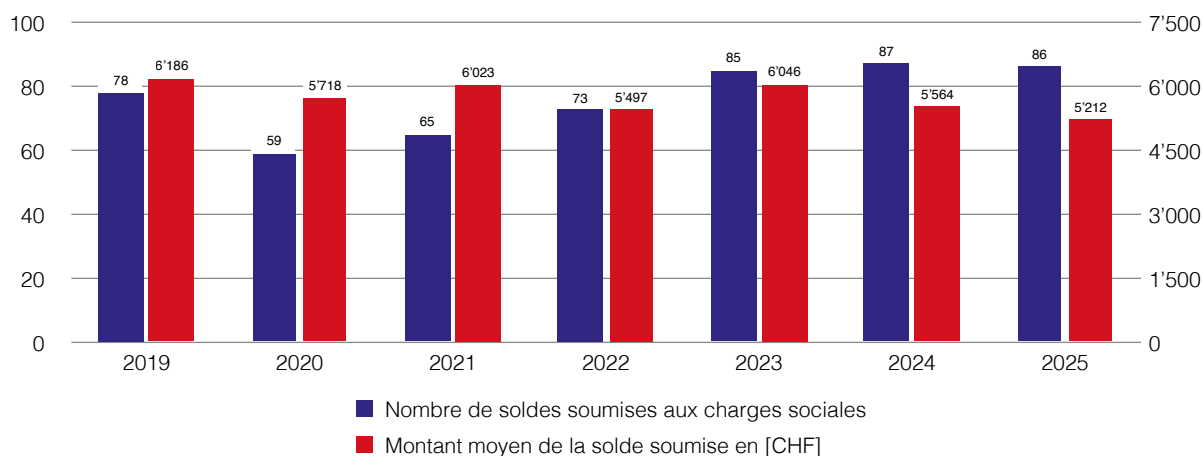


305'000 cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs

Pour rappel, les charges sociales⁷ font l'objet d'une analyse particulière depuis plusieurs années. L'économie de CHF 9'622, soit 12%, s'explique par le nombre plus faible d'heures soldées, comme expliqué à la section précédente (exercices et interventions confondus).

Le tableau ci-après montre que le nombre de soldes soumises aux charges sociales est relativement stable (avec 86 soldes en 2025 en comparaison à 87 en 2024). Le montant moyen soumis aux charges sociales a reculé de plus de 6%, indiquant une charge de travail par personne plus basse en 2025 qu'en 2024.

ÉVOLUTION DES SOLDES SOUMISES AUX CHARGES SOCIALES

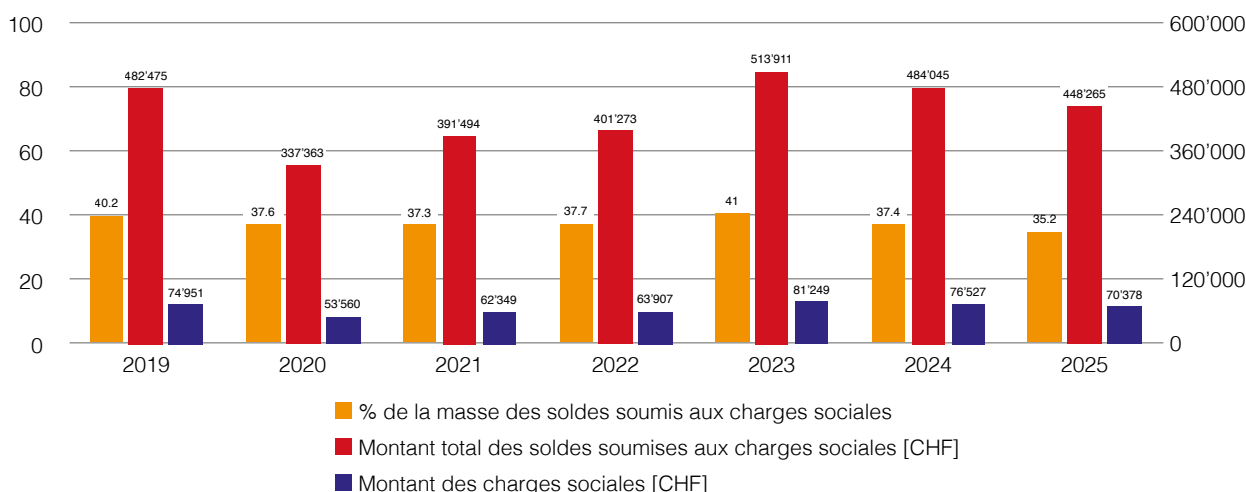


⁷ Le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque les indemnités analogues à une solde dans les services publics du feu, au sens de l'administration cantonale des impôts (ACI) – terme ne correspondant pas au terme solde utilisé par le SDIS – dépasse CHF 5'300 (art. 24 let. fbis LIFD).

La masse des soldes soumises aux charges sociales – i.e. la masse de travail globale effectuée par les personnes les plus sollicitées – a, quant à elle, légèrement diminué de 7.4% et est passée au-dessus du record ante-COVID atteint en 2019 (voir tableau ci-après). Il convient aussi de noter que la proportion de la masse des soldes soumises aux charges sociales – i.e. la charge de travail reposant sur les personnes

les plus sollicitées par rapport à la charge globale – a légèrement diminué (35.2% vs. 37.4% en 2024). Ceci s'explique notamment par l'absence d'événements multiples majeurs et par la stabilisation des heures du personnel volontaire. Il est rappelé que le personnel permanent (10 personnes pour 9.8 EPT) n'est pas soldé la journée en semaine sur les interventions et exercices.

ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES



Ainsi, l'économie constatée en 2025 s'explique simplement par le nombre d'heures plus faible que budgété. Il sied de rappeler que le budget 2025 incluait un important relèvement de cette position par rapport à 2024 et que le budget 2026 a encore relevé cette position de CHF 5K.

309000 formation et perfectionnement du personnel

Une économie de CHF 14'824, soit 33%, est réalisée sur cette position, et ce pour plusieurs raisons :

- La reconnaissance et le test des installations permettant d'évaluer la faisabilité d'une formation externe destinée aux PAPR n'ont pas pu être effectués (CHF 4K).
- Deux officiers n'ont pas été inscrits aux modules « Basic » ou « Intermediate » des cours MIKA (CHF 5.2K).
- Certains cours fédéraux ou CSSP n'ont pas pu être planifiés, les calendriers proposés ne correspondant pas aux contraintes opérationnelles du service.
- Enfin, le coût réel de la location de la maison de feu de l'ECAP à Couvet s'est révélé légèrement inférieure au budget prévu (CHF 2.2K).

Il est rappelé qu'il est toujours difficile de garantir l'inscription aux cours budgétés. Le budget devant être

bouclé environ sept mois avant le début de l'année comptable, la disponibilité et le calendrier des cours sont susceptibles d'évoluer et devenir incompatibles au moment de l'ouverture des inscriptions.

309910 remboursement de frais forfaitaire

L'économie de CHF 19'537, soit 56% de cette position s'explique par la ventilation erronée des indemnités des membres État-major et de certaines fonctions clés lors du passage de MCH1 à MCH2 dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. L'explication complète a été donnée au chapitre 2 sous la position 301020 indemnités. Cette économie compense donc largement le dépassement observé sous la position 301020.

312010 consommation d'électricité

Une économie de CHF 5'244 (14%) dans cette position budgétaire s'explique par deux raisons :

- La prévision, au moment de l'établissement du budget, d'une très légère baisse des tarifs alors que ceux-ci ont diminué de plus de 19%.
- Une diminution de la consommation de 10.7% sur le site d'Yverdon-les-Bains (85'018 kWh en 2025 vs. 95'211 kWh en 2024) grâce à la poursuite des efforts d'économie entrepris depuis plusieurs années.



SAPEURS-POMPIERS

Scis

NORD VAUDOIS
INCENDIE ET SECOURS



118



**OLONTAIRE ET SOLIDAIRE
E M'ENGAGE!**

NEZ-NOUS!
18-INFO.CH



Feumatech



Concernant le site DPS de Grandson, le montant inscrit au budget est dépassé de 21% (CHF 630) en raison d'une augmentation de la consommation de 4.3% (9'092 kWh en 2025 contre 8'701 kWh en 2024) et de la hausse spectaculaire de 40% du coût du kWh auto-consommé à la suite de la mise en œuvre du projet de stockage d'énergie *Microgrid*, passant d'environ CHF 0.15 à CHF 0.21. Le prix du kWh acheté sur le réseau est, quant à lui, resté inchangé.

363400 jeunes sapeurs-pompiers

L'année 2025 est la seconde année d'exploitation du groupe des jeunes sapeurs-pompiers au sein du SDIS. Ceci explique en partie l'économie de CHF 17'233, très conséquente en termes relatifs (30%), observée dans cette position. Il convient notamment de mentionner :

- La limitation de la participation des moniteurs aux cours de valorisation organisés par le GVJSP, en

raison du calendrier coïncidant avec d'autres cours cantonaux ou exercices SDIS (3.1K).

- La démission du titulaire du poste de Chef JSP, combinée à l'absence de candidatures et aux heures administratives réalisées, a permis de générer une économie supplémentaire de CHF 3.5K sur les soldes horaires.
- Le budget destiné à l'achat d'équipement et de matériel (CHF 5.5K) a été peu utilisé, en attendant les conclusions du groupe de travail JSP cantonal, qui doivent déterminer la ligne d'équipement personnel des JSP.
- Enfin, les coûts budgétés pour la subsistance et les déplacements (CHF 2K) ont été réduits grâce à la mise en place de solutions alternatives, contribuant également à l'écart budgétaire final constaté.

8.6 REVENUS

426000 facturation de services à des tiers

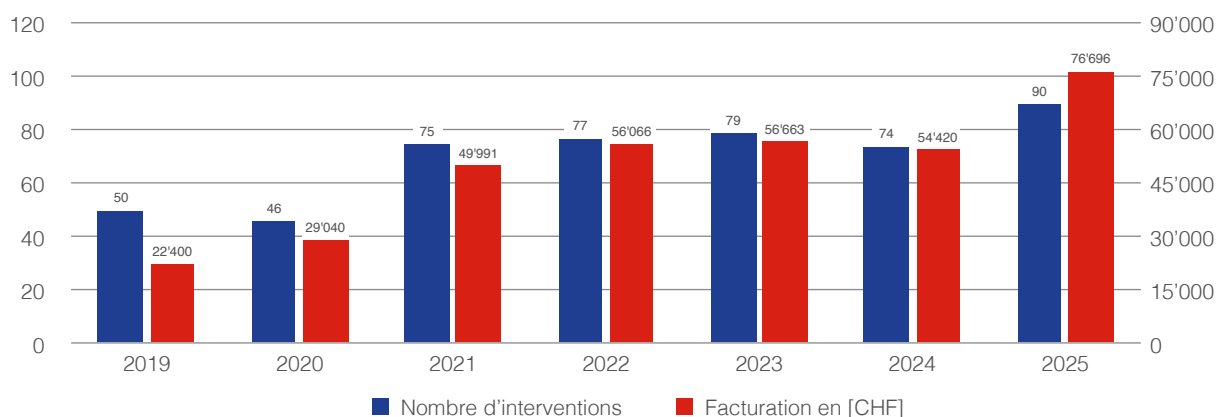
Un excédent de CHF 206'032 (37%) a été réalisé sur cette position, résultant notamment du nombre d'interventions, toujours très élevé par rapport à la moyenne des cinq dernières années (+32%). L'année 2025 constitue un nouveau record en ce sens (664 par rapport à 621 en 2024), même si le nombre d'heures d'intervention a largement diminué (8'276 vs. 10'180 en 2024, soit -18.7%).

En 2025, 86.4% des interventions ont fait l'objet soit d'une facturation par le SDIS (35.5%), soit d'une prise en charge (partielle ou totale) par l'ECA (22.1%) ou la DGE (28.8%). Ainsi, une intervention sur sept est entièrement à la charge du SDIS.

En ce qui concerne les heures d'intervention, 30.0% sont pris en charge par l'ECA, 32.0% par la DGE et 29.5% sont facturables par le SDIS, laissant ainsi uniquement 8.6% des heures à charge du SDIS.

Concernant les alarmes automatiques – sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute – elles sont en nette augmentation (+16) par rapport à 2024, revenant ainsi aux chiffres précédant la politique de levée de doute mise en place par l'ECA, comme le révèle le tableau ci-après :

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS ALARME AUTOMATIQUE



Sur les 90 alarmes automatiques, 75 ont fait l'objet d'une facturation selon la LSDIS⁸ à un tarif de CHF 1'000. Deux ont été prises en charge par l'ECA sans que l'alarme ne

soit annulée. Treize interventions ont fait l'objet d'une annulation avant le départ et ont donc été prises en charge par l'ECA pour des montants variant de CHF

⁸ Loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), RSV 963.15, état au 01.01.2025.

35 à 389.50. Les alarmes annulées (14.4%) constituent un problème majeur au SDIS, même s'il convient d'admettre qu'elles sont en grande diminution par rapport aux années précédentes (26% en 2024, 33% en 2023). En effet, il s'agit d'alarmes pour lesquelles le personnel a déjà quitté son emploi, et est en route lorsque l'annulation arrive. Cela contribue fortement à la démotivation du personnel et engendre un coût à charge du SDIS. En outre, les frais remboursés par l'ECA ne couvrent pas les dépenses du SDIS, que ce soit en termes de soldes ou de travail administratif. En mai 2022, l'ECA a été sensibilisé à ces éléments et des propositions de solution ont été faites. Récemment, un groupe de travail cantonal a été créé pour notamment prendre en charge ce problème. Une décision reste chaque année davantage attendue.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a permis d'encaisser un montant de plus de CHF 5'000 de la part de l'ECA. De même, la participation de certains permanents aux groupes de travail cantonaux s'est vue subventionnée par la FVSP pour un montant de plus de CHF 2'400.

Finalement, la question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été évaluée sur la base des chiffres 2025, du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23 juin 2017 et de critères estimés par le SDIS. Selon certains de ces critères, le montant dépasse les CHF 100'000 en 2025. Dès lors, les démarches ont été lancées pour s'assujettir à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2026.

447200 locations pour utilisation des biens-fonds PA

Ce manque à gagner de CHF 10'165, soit 12%, s'explique par le fait que le budget 2025 prévoyait la location d'un garage à CSU-nvb pour y stationner deux ambulances, sur la base des informations à disposition au moment de son élaboration. Toutefois, suite au maintien de la mise à disposition de garages sur le site de l'hôpital, en raison du report du projet de construction

de l'hôpital, CSU-nvb a renoncé *in fine* à louer cet espace dans la caserne d'Yverdon-les-Bains.

463400 subventions sécurité publique, ECA

Cette recette supplémentaire de CHF 58'553 (10%) s'explique exclusivement par trois éléments :

- La nouvelle prise en charge de l'ECA de frais de formation, de carburant et d'entreposage du véhicule poste de commandement (+CHF 9.5K) qui n'était pas connue au moment de l'établissement du budget.
- La participation financière de l'ECA aux cours cantonaux qui excède de CHF 33.6K le montant budgété. Pour rappel, au moment de l'élaboration des budgets, le nombre et la nature des cours ECA pionniers, ABC et OFSI n'étant pas connus, il est renoncé à budgéter le montant total des soldes sous 309000 formation et perfectionnement du personnel et seuls les CHF 20 de dépenses supplémentaires par rapport au remboursement obtenu de l'ECA sont comptabilisés. Ainsi, le remboursement de ces cours vient en recette supplémentaire dans cette position. Concernant la formation à distance DMR, celle-ci n'étant pas connue au moment de l'élaboration du budget, elle n'a pas pu être incluse et vient donc tant en dépense supplémentaire dans 309000 qu'en recette supplémentaire dans cette position (CHF 10K).
- Le remboursement d'éléments non budgétés (garde pour la Fête fédérale de gymnastique '25, divers groupes de travail, etc.) pour un montant de 5K.

489300 prélèvements sur les préfinancements

En raison des économies réalisées durant l'année 2025, le Comité de direction a décidé de ne pas effectuer de prélèvement sur le fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules et ainsi privilégier cette réserve pour les renouvellements à effectuer dans les années à venir.

8.7 PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2023, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2023, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau ci-après présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 42.72 à 48.35 (52.84 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait

de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en dessous des montants budgétés (CHF 46.25 à 52.35 par habitant, soit environ 7.6% d'économie).

Une demande d'acompte comptant pour 85% du budget a été faite aux communes membres en date du 14.11.2025. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 30.01.2026⁹. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

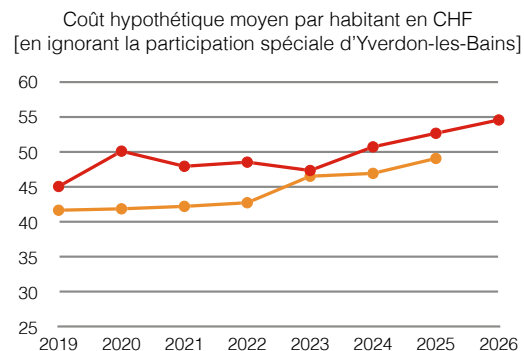
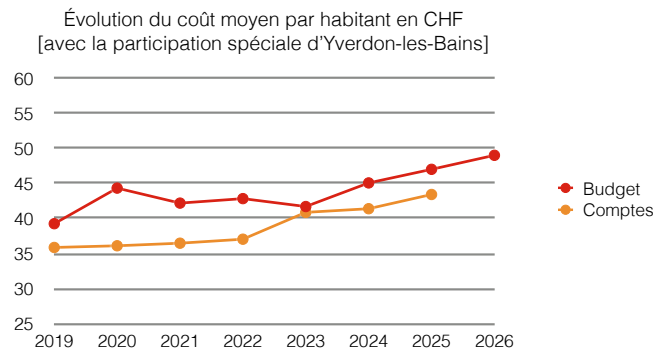
⁹ Une première facture a été envoyée le 27.01.2026 sur la base d'un décompte erroné tenant compte du nombre d'habitants et de la valeur immobilière du budget 2024 au lieu de ceux du budget 2025. Un e-mail a été envoyé le 29.01.2026 aux communes membres pour signaler cette erreur et demander de détruire cette première facture. La facture corrigée a été envoyée en date du 30.01.2026.

Commune	Montant [CHF]			Coût par habitant [CHF]	
	Budget	Comptes	Économie	Budget	Compte
Belmont-sur-Yverdon	20'805.12	19'217.80	1'587.32	46.96	43.38
Bioley-Magnoux	12'279.90	11'343.00	936.90	48.54	44.83
Bonvillars	26'001.70	24'017.90	1'983.80	49.43	45.66
Chamblon	26'737.91	24'697.95	2'039.96	47.66	44.02
Champagne	51'058.04	47'162.60	3'895.44	47.67	44.04
Champvent	35'073.82	32'397.90	2'675.92	47.98	44.32
Chavannes-le-Chêne	15'297.44	14'130.35	1'167.09	48.26	44.58
Chêne-Pâquier	8'387.76	7'747.80	639.96	47.93	44.27
Cheseaux-Noréaz	35'839.40	33'105.05	2'734.35	48.50	44.80
Concise	48'588.53	44'881.50	3'707.03	47.54	43.92
Corcelles-près-Concise	20'293.81	18'745.50	1'548.31	47.75	44.11
Cronay	20'248.92	18'704.05	1'544.87	47.98	44.32
Cuarny	11'732.60	10'837.45	895.15	48.48	44.78
Démoret	7'988.10	7'378.65	609.45	49.93	46.12
Donneloye	43'484.20	40'166.60	3'317.60	47.32	43.71
Épendes	18'624.13	17'203.20	1'420.93	48.00	44.34
Fiez	20'718.22	19'137.55	1'580.67	47.52	43.89
Fontaines-sur-Grandson	9'714.79	8'973.60	741.19	48.82	45.09
Giez	21'999.26	20'320.85	1'678.41	47.93	44.27
Grandson	160'597.14	148'344.55	12'252.59	47.43	43.81
Method	33'862.50	31'279.00	2'583.50	47.76	44.12
Molondin	13'651.77	12'610.20	1'041.57	48.41	44.72
Montagny-près-Yverdon	40'674.86	37'571.60	3'103.26	52.35	48.35
Mutrux	6'964.35	6'433.00	531.35	48.03	44.37
Novalles	4'934.75	4'558.25	376.50	48.38	44.69
Onnens	24'993.80	23'086.90	1'906.90	50.19	46.36
Orges	19'613.37	18'117.00	1'496.37	47.15	43.55
Pomy	41'513.96	38'346.70	3'167.26	47.44	43.82
Provence	20'743.63	19'161.00	1'582.63	49.98	46.17
Rovray	9'715.13	8'973.90	741.23	48.82	45.09
Suchy	31'371.90	28'978.40	2'393.50	47.18	43.58
Suscévoz	10'337.64	9'548.95	788.69	47.64	44.00
Treycovagnes	24'144.34	22'302.25	1'842.09	46.25	42.72
Ursins	11'214.44	10'358.85	855.59	47.92	44.27
Valeyres-sous-Montagny	32'765.93	30'266.10	2'499.83	46.61	43.05
Valeyres-sous-Ursins	11'266.96	10'407.35	859.61	47.54	43.91
Villars-Épeney	4'888.11	4'515.20	372.91	48.40	44.70
Vugelles-La Mothe	7'181.05	6'633.20	547.85	47.56	43.93
Yverdon-les-Bains	1'703'890.81	1'596'951.12	106'939.69	56.38	52.84
Yvonand	165'299.94	152'688.55	12'611.39	46.75	43.18
TOTAUX	2'834'500.00	2'641'301.37	193'198.63		
MOYENNE HARMONIQUE¹⁰				47.00	43.41

¹⁰ Calculée en tenant compte de la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains. CHF 52.61 et 49.02 respectivement en ignorant la participation spéciale.

Les graphiques ci-après montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2019. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en

l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.



Pour rappel, l'année 2025 affichait un budget supérieur à celui de 2024 (moyenne harmonique¹¹ de CHF 47 par habitant vs. 45.06). Il aura été possible de boucler l'année avec des comptes présentant une économie de CHF 3.59 par habitant (moyenne harmonique des

comptes à CHF 43.41 vs. 47 pour le budget). Durant les cinq dernières années, le coût d'exploitation du SDIS à charge des communes se situe en moyenne à CHF 39.83 par habitant.

8.8 BILAN AU 31.12.2025

ACTIF		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
10	Patrimoine financier	3'303'682.26	3'081'140.54	2'959'381.36
100100	Compte postal	2'871'136.01	2'684'560.18	2'348'671.82
101000	Débiteurs collectifs	379'266.25	351'542.86	600'709.54
101901	Créances du personnel	13'400.00	13'400.00	-
104900	Actifs transitoires	39'880.00	31'637.50	10'000.00
TOTAL DES ACTIFS		3'303'682.26	3'081'140.54	2'959'381.36
PASSIF		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
20	Capitaux de tiers	-2'158'373.73	-2'065'832.01	-2'094'072.83
200000	Créanciers collectifs	-1'603'285.13	-1'469'252.44	-1'501'785.31
204900	Passifs transitoires	-555'088.60	-595'185.97	-592'287.52
204901	Sommes à restituer & rejets BVR		-1'393.60	-
29	Capitaux propres	-1'145'308.53	-1'015'308.53	-865'308.53
293000	Préfinancements	-1'145'308.53	-1'015'308.53	-865'308.53
TOTAL DES PASSIFS		-3'303'682.26	-3'081'140.54	-2'959'381.36

100100 Compte postal

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS.

101000 Débiteurs collectifs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2025. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

¹¹ La moyenne harmonique des coûts est obtenue par la division de la somme totale de la participation financière des communes par le nombre total d'habitants.

11 Débiteurs	Montants [CHF]	%
Participation financière des communes membres	232'392.82	61.3
Factures d'interventions	78'259.49	20.6
Factures de locations et autres prestations	68'613.94	18.1
TOTAL	379'266.25	100

Concernant les factures échues pour interventions, il convient de noter les factures en niveaux de rappel suivants, représentant 0.7% des recettes totales de 2025 :

Niveau de rappel	Montants [CHF]	Nombre de factures
Niveau 1	154.84	1
Niveau 2	2'000.00	1
Niveau 3	2'291.90	1
Niveau 4	6'061.65	8
TOTAL	10'508.39	11

101901 Créances du personnel

Il s'agit d'un prêt d'une somme à un membre permanent du SDIS pour une formation professionnelle faisant l'objet d'une convention. Ce prêt sera remboursé à la fin de sa formation, une fois ses subventions fédérales reçues.

104900 Actifs transitoires

Il s'agit d'un compte de transit pour des recettes à recevoir, en l'occurrence ici la participation financière de l'ECA aux cours cantonaux pour le 2^e semestre, qui doivent être imputées en 2025 mais qui n'ont été reçues qu'après le 1^{er} janvier 2026.

200000 Créanciers collectifs

Concernant la position *200000 créanciers collectifs*, 90% de la somme sont dus à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position *361200*) comprenant la masse salariale des employés permanents et les frais de déplacement du chef de service ainsi que le solde du compte courant de la ville. Le reste concerne

les factures de fin d'année qui ont été réglées entre le 1^{er} et le 24 janvier 2026.

204900 Passifs transitoires

La position *204900 passifs transitoires* correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond en presque totalité au versement du complément des soldes des membres du SDIS et aux factures relatives aux impôts à la source et aux charges sociales.

204901 Sommes à restituer & rejets BVR

La position *204901 Sommes à restituer & rejets BVR* correspond à des sommes payées soit à double soit il y a eu un surpaiement. Ces montants doivent être restitués aux débiteurs. Cette position est vide en 2025.

293000 Préfinancements

Il s'agit là du fonds de préfinancements (position *389300*) destiné au renouvellement des véhicules et à l'entretien des bâtiments, réparti comme suit :

293000 Préfinancements	Montants [CHF]
Véhicules et matériel	295'308.53
Infrastructures	660'000.00
Infrastructures – caserne G1-II	190'000.00
TOTAL	1'145'308.53

8.9 CONCLUSION

Les comptes 2025 sont significativement en dessous du cadre budgétaire attribué au SDIS, grâce à des recettes largement supérieures et des charges maîtrisées dans leur ensemble. Plusieurs dépassements de positions sont observés et partiellement compensés par des économies certaines dans d'autres positions.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 30 janvier 2026.

La participation financière 2025 des communes est réduite de CHF 193'199 (6.8%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 3.59 par rapport au budget (moyenne de CHF 43.41 par habitant dans les comptes vs. CHF 47.00 au budget).

Les finances du SDIS sont saines et permettent à nouveau aux communes d'atténuer les dépenses supplémentaires engendrées à l'inflation.

Les heures du personnel de milice semblent être redescendues à un niveau qui semblait constituer un plafond

avant la survenance du COVID. Toutefois, ceci est notamment dû au nombre d'heures d'intervention en forte diminution. Les autres activités administratives, logistiques et de formation, se situent toujours à un niveau élevé.

Si le SDIS a pu remplir toutes ses missions en 2025, c'est aussi grâce à une capacité opérationnelle qui s'est maintenue, notamment la journée en semaine, même si la disponibilité globale a encore accusé une forte perte (-15%). Il reste toutefois des périodes problématiques, notamment durant les mois d'été en journée où la capacité opérationnelle est fragile. En outre, certains sites DPS, à l'instar de celui de Concise, peinent fortement à garantir la capacité opérationnelle, en raison du faible nombre de sapeurs-pompiers et de missions.

La question de la survie du système de milice est toujours autant d'actualité et doit être adressée en priorité absolue, même s'il convient de reconnaître que le problème ne s'arrête pas aux frontières du SDIS régional du Nord vaudois.

Notre passion à votre service!

Les sapeurs-pompiers du SDIS régional du Nord vaudois: une véritable valeur refuge !

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en mars 2026

Impressum

© 2026 SDIS régional du Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du Codir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

info@sdisnv.ch





Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Mathod



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-La Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand